



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/04/2025 en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Fatah LARAB - Christophe MPAGA – Ariana VALVIDIA

Excusés : MM. Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

JEUNES

U 16

Match N° 53211869 PARIS XVII POUCHET / ENFANTS PASSY coupe 75 1/4 de finale du 02/03/25

Retour Commission d'Appel de Discipline du 17/04/25 donnant match à rejouer avec 3 arbitres officiels et 1 délégué à la charge des deux clubs et sur un terrain neutre.

La commission fixe la rencontre au 23/04/25 à 14 H au stade Tour aux Parachutes 5 / 7 avenue de la Porte de Choisy 75013 PARIS.